

CEMA

Compétences Entrepreneur Métiers de l'Artisanat

 **l'Artisanat.**
Première entreprise de France.



Vous êtes titulaire du Bac et souhaitez :

Apprendre à piloter un projet d'entreprise ?

Vous investir dans le développement de l'activité d'une entreprise ?

Apprendre un métier ?

Rejoignez l'Artisanat : l'assurance d'un emploi et d'une carrière évolutive !

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne, en partenariat avec le **CNAM** (*Conservatoire National des Arts et Métiers*), vous propose un titre de niveau III associé à une formation professionnelle validée par un **CAP** (*Certificat d'Aptitude Professionnelle*).

FORMATION :

► ► Objectifs :

Apprendre à piloter un projet d'entreprise artisanale dans la perspective d'un développement d'activité ou de préparer une future création ou reprise d'entreprise.

Le **dispositif CEMA** (*Compétences Entrepreneur Métiers de l'Artisanat*) permet l'acquisition à la fois :

- d'une **compétence managériale**, validé par l'obtention du **Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise**, titre de Niveau III⁽¹⁾, délivré par le CNAM et concrétisé par une mise en application dans l'entreprise.
- et d'une **compétence professionnelle**, par le biais de la préparation d'un **CAP**.

Métiers proposés par L'Ecole Supérieure des Métiers :

- Automobile : mécanique, carrosserie peinture
- Paramédical : prothèse dentaire, optique
- Alimentation : boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie

 **Ecole
Supérieure
des Métiers**

 **Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Haute-Garonne**

► ► Public:

Toute personne titulaire au minimum d'un **diplôme de niveau IV** (*Bac ou équivalent*) :

- **Apprentis ou étudiants de moins de 26 ans** souhaitant acquérir des **compétences managériales et professionnelles** de haut niveau, par la voie de l'**alternance** et ainsi accéder à des responsabilités en entreprise ou participer à son développement.
- **Demandeurs d'emploi ou salariés** en situation de **reconversion professionnelle**, désirant porter à terme un **projet de création/reprise**.

► ► **Durée et contenu pédagogique** : 800 heures réparties sur 2 ans

⁽¹⁾ Titre homologué au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) : JO du 21 avril 2009.

Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise

Les bonnes questions pour entreprendre 7 modules de 21 h : 147h	Les bonnes pratiques pour entreprendre Gestion de projet : 161h								
<p>Modules répartis sur 3 jours et espacés sur 1 mois (<i>Jour 1 et Jour 3 : alternance entre apports théoriques, méthodologiques et pratiques / Jour 2 : application pratique personnelle encadrée</i>).</p> <p>➤ 2 modules « mode d'emploi » :</p> <p>GRH - Management : comment améliorer les compétences utiles à mon projet?</p> <p>Management de projet : comment piloter mon projet?</p> <p>➤ 5 modules « connaissances » :</p> <p>Commercial : comment organiser et développer mes ventes?</p> <p>Gestion : comment positionner le projet dans la dimension économique de l'entreprise ?</p> <p>Gestion - Analyse de rentabilité : comment évaluer un coût pour prendre une bonne décision ?</p> <p>GRH - Droit du travail : comment satisfaire mes besoins RH dans le respect de la législation du travail ?</p> <p>Marketing - communication : comment mieux mettre en valeur et communiquer sur les atouts de mon projet, de mon produit, de mon entreprise ?</p>	<p>Formation au pilotage d'un projet :</p> <p>répartie entre face-à-face pédagogique individuel ou collectif et application pratique personnelle encadrée, pour conduire un réel projet au sein de l'entreprise d'accueil.</p> <p>➤ 1 module « méthode » :</p> <table><tr><td>Formalisation du projet</td><td>4 j</td></tr><tr><td>Gestion du projet</td><td>6 j</td></tr><tr><td>Suivi du projet</td><td>9 j</td></tr><tr><td>Evaluation du projet</td><td>4 j</td></tr></table>	Formalisation du projet	4 j	Gestion du projet	6 j	Suivi du projet	9 j	Evaluation du projet	4 j
Formalisation du projet	4 j								
Gestion du projet	6 j								
Suivi du projet	9 j								
Evaluation du projet	4 j								

Les cours sont assurés par des formateurs habilités par le CNAM

MODALITES D'ADMISSION :

En priorité dans le cadre d'un contrat en alternance, personnes **titulaires d'un Bac ou équivalent**.

▶ ▶ **Deux voies possibles** : sous **contrat d'apprentissage** ou en **formation continue**.

▶ ▶ **Modalités d'admission** caractérisées par :

- le **niveau de formation** atteint antérieurement,
- le **projet** de création, de développement d'activité ou de reprise,
- un **entretien individualisé** avec les responsables de formation.

La motivation et la nature même du projet constituent des critères importants de sélection.

CONDITIONS DE DELIVRANCE DU TITRE :

- ▶ ▶ Rapport méthodologique écrit et soutenance orale
- ▶ ▶ Note de synthèse pour chaque module avec soutenance orale

Votre contact :

Laetitia SCHNEIDER
Pôle Formation Continue

Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne
Tél : 05 61 10 47 32
Fax : 05 61 10 71 29
Email : lschneider@cm-toulouse.fr

